

Lectures de M. Masseras,  
A L'INSTITUT CANADIEN-FRANÇAIS.

(Extrait de l'Ordre.)

(Suite.)

De 1789 à 1820, on ne voit apparaître qu'une seule fois la question de l'esclavage; c'est à propos de la loi sur la traite dont il a été question plus haut. En revanche, par deux fois, la sécession est mise sur le tapis. En 1798, à propos de la loi des étrangers et de sédition, Jefferson présenta, dans la législature du Kentucky, une série de résolutions qui protestaient contre les lois votées, proclamaient le droit de chaque Etat à prononcer souverainement sur une mesure votée par le Congrès. M. Madison en fit autant dans la législature virginienne. Les choses n'allèrent pas plus loin, mais la doctrine n'en était pas moins posée.

Elle l'était, quelques années plus tard d'une manière bien plus catégorique, par les Etats de la Nouvelle-Angleterre eux-mêmes. En 1807, pour éviter des difficultés avec l'Angleterre et la France, on décréta l'embargo; une très-vive agitation éclata dans la Nouvelle-Angleterre; cette agitation s'accrut encore après la déclaration de guerre, en 1812. Plusieurs Etats de la Nouvelle-Angleterre firent opposition à la guerre, même pendant la guerre, et refusèrent d'y contribuer. Le cri de paix séparée s'éleva, et, le 15 décembre 1803, se réunit à Hartford (Connecticut), une convention où siégeaient 12 délégués du Massachusetts, 7 du Connecticut, 4 du Rhode-Island, 2 du New-Hampshire et 1 du Vermont. Cette Convention passa des résolutions préliminaires dans lesquelles se trouvait, entr'autres, la déclaration suivante :

“Que dans le cas d'une infraction dangereuse de la constitution, relativement à la souveraineté des Etats et à la liberté du peuple, c'était non-seulement le droit, mais le devoir d'un Etat d'interposer son autorité pour les protéger; et si le cas était trop pressant pour admettre aucun délai, les Etats pouvaient être leurs propres juges et exécuter leurs propres décisions. . . .” Ils recommandaient alors aux Etats d'attendre les dernières mesures dont les menaçait le Congrès, selon que le cas l'exigerait, de prendre les moyens qu'ils jugeraient nécessaires pour protéger leur souveraineté, les droits et les libertés de leurs citoyens.

Ici, vient se placer la première lutte à propos de l'esclavage. En 1808, le Missouri se présenta pour être admis dans l'Union, et pour la première fois s'offre la délicate question de savoir si on admettra de nouveaux Etats à esclaves. C'est ici seulement que se dessina la séparation du Nord et du Sud, telle qu'elle existe aujourd'hui. La dispute dura trois ans. Au mois d'avril 1821, le Missouri fut admis avec le compromis de 360,30.

Mais dans cet épisode même, nous trouvons la preuve que l'esclavage n'était pas la pierre d'achoppement unique. Dès le lendemain, on ne parle plus d'esclavage, et c'est la question du tarif qui devient le champ de bataille. La guerre de 1812 avait rendu la Nouvelle-Angleterre plus manufacturière et moins commerciale, elle voulait la protection. Le Sud qui avait consenti en 1817, au tarif élevé dans l'intérêt du trésor, n'en voulait plus. La lutte aboutit, en 1828, au décret de ce qu'on appela le “Tarif noir” qui était presque prohibitif. Ici se place la troisième tentative de Sécession.

Depuis cette date jusqu'en 1849, l'éternel combat continue sur le terrain de la Banque Nationale, du tarif et des améliorations. Mais l'esclavage ne fait qu'y apparaître un instant, à propos de l'annexion du Texas.

On voit donc que la lutte a duré 60 ans avant de s'arrêter sur le terrain de la question de l'esclavage. L'esclavage n'a été pour rien dans les trois tentatives de sécession qui viennent d'être rappelées. Cet antagonisme entre le Nord et le Sud n'eût pas été irrémédiable, si l'on se fut attaché à l'adoucir dans un esprit de conciliation permanent et mutuel. Mais tout au contraire, les points de conflit, au lieu d'être adoucis, étaient mis en relief sur tous les points imaginables. De là une surexcitation constante qui devint bientôt un besoin. En parcourant l'histoire des E.-U., on

est frappé d'y trouver la politique constamment montée au diapason qu'elle n'atteint en Europe que dans les grandes crises nationales. Les hommes politiques sont obligés de donner un UT de poitrine continu. De là deux effets déplorables: d'abord la perte d'une perception bien nette de la grandeur réelle des questions, ensuite l'habitude de ne penser absolument qu'à la question dont on nous assourdit dans le moment.

La voix des hommes, dont la vue porte plus loin et qui voudraient faire de la politique d'ensemble, est étouffée par les vociférations des meneurs qui exploitent la sensation de l'heure présente. C'est pourquoi les hommes politiques ont fait place aux *politiqueurs* de profession.

Ça été là un des plus grands malheurs des Etats-Unis. Le pouvoir a été envahi, d'abord, par des médiocrités tapageuses, puis par des intrigants remuants, enfin par des spéculateurs sans foi, ni loi. Le gouvernement qui doit être une science et un dévouement est devenu une affaire.

La sécession, avant d'éclater violemment dans les événements, était partout, dans l'éducation, dans la famille, dans la religion, dans les assemblées politiques... etc... L'individualisme dominait partout, et les idées comme les intérêts s'isolaient de la veille comme du lendemain. Rien n'était attaché à une tradition, à un passé quelconque, à une famille d'idées.

L'Américain apprend à lire, écrire et compter. Il lit la bible, l'histoire des E.-U. et les journaux; il ne reçoit aucun autre enseignement religieux, philosophique, historique que ceux-là. On ne lui donne aucune habitude d'analyse et de comparaison. Il lit tout comme une affiche que le vent déchirera demain, et dont on ne conserve aucun souvenir. Il lit les journaux au jour le jour sans s'irriter de leurs contradictions, ou plutôt sans s'en apercevoir, car il a oublié aujourd'hui ce qu'il a lu hier. La question du jour est toujours la plus importante, et l'on parle presque en mêmes termes de la chute d'un clocher que de la chute d'un Etat.

La sécession était dans les conventions politiques qui se divisaient à l'infini. Les minorités ne se soumettaient plus aux majorités. A côté de la convention, exprimant l'opinion de la majorité du parti, se formait presque invariablement une seconde convention, composée de la minorité, et posant des candidatures indépendantes.

La sécession était dans l'église, se divisant en près de quatre cents sectes. La chaire (protestante) était devenue une tribune politique, et avait perdu son influence en la mettant au service des partis et des passions. Les aspirants-fondateurs d'églises étaient presque aussi nombreux que les fidèles.

La sécession était dans la famille, dans l'indépendance des enfants vis-à-vis du père de famille. Une jeune fille de 16 ans desirait-elle se marier contre le gré de ses parents, elle quitte tout simplement le domicile paternel, et revient le lendemain avec le mari de son choix. Le fils part à 20 ans, en oubliant de faire ses adieux; il revient à trente ans comme s'il rentrait d'une simple promenade. Un jour, M. Masseras était à dîner dans une maison de pension; entre un jeune homme, on le salue; il distribue quelques poignées de main, s'informe négligemment de la santé des personnes de la maison et se met tranquillement à table. C'était là le retour du fils de la maison absent depuis 14 ans.

Tout ce qui n'était pas corruption en matière d'affaires publiques, était indifférence, ignorance ou scepticisme.

Dans un tel état social la première grande crise devait faire écrouler l'édifice.

Lors de la candidature de M. Buchanan à la présidence, M. Masseras eut avec lui une entrevue dans laquelle le futur président lui dit deux choses qui le frappèrent. M. Masseras demandait à M. Buchanan, s'il n'y avait pas pour l'avenir, et même dans le présent, des dangers de dissolution. M. Buchanan dit qu'il ne pouvait répondre avec certitude de ne pas se tromper.

On a si souvent crié au loup, à propos de tout, dit-il, que lorsqu'il viendra, personne ne l'attendra plus.

M. Masseras lui ayant dit qu'en France la république était impossible, parce que tant que l'éducation politique du peuple ne serait pas faite, la minorité ne se soumettrait pas à la majorité et